

<http://ecoleetsociete.se-unesa.org/Quand-le-CSP-parle-de-sciences-de-technologie-et-d-informatique>



École & société

# Quand le CSP parle de sciences, de technologie et d'informatique

- Réforme Bac/Lycée GT -

Date de mise en ligne : jeudi 17 mai 2018

---

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

---

Dans sa note d'analyse et de propositions du 7 mai 2018, le conseil supérieur des programmes (CSP) donne des indications sur ce que devront être les nouveaux enseignements suivants : « Sciences numériques et technologie » en seconde, « Enseignement scientifique » dans le tronc commun du cycle terminal et « Numérique et sciences informatiques », nouvelle spécialité du cycle terminal.

### « Sciences numériques et technologie »

En « Sciences numériques et technologie », le CSP souhaite que les élèves travaillent d'un point de vue technique et épistémologique sur les concepts propres au numérique : algorithmes, code, langage, système d'exploitation. Il recommande que cet enseignement soit assuré par les professeurs de mathématiques ayant choisi l'option « Informatique » à leur concours ou par des professeurs de technologie expérimentés (sic).

Nous estimons pour notre part, que l'intervention dans cet enseignement des professeurs de sciences de l'ingénieur, d'éco-gestion ou de toute autre discipline technologique est possible sans condition d'ancienneté. Le CSP oublie le côté « technologie » de cet enseignement qui a été ajouté à la demande du SE-Unsa suite aux débats en CSE. Il s'agissait pour nous de sensibiliser tous les élèves aux enseignements technologiques, notamment ceux qui ne choisiront pas d'option technologique facultative, en les proposant comme support des apprentissages numériques.

### « Enseignement scientifique »

C'est un nouvel enseignement figurant dans le tronc commun du cycle terminal. Il vise, selon le CSP, « la construction de la culture scientifique dont devrait disposer l'homme du XXI<sup>e</sup> siècle. Il s'agira de familiariser les élèves « avec les raisonnements et les démarches caractéristiques de la science. » et par là même de distinguer ce qui relève du savoir ou du préjugé. Toutes les disciplines scientifiques sont concernées par cet enseignement.

Pour le SE-Unsa, la commande du CSP est pertinente.

Le défi pour les rédacteurs des programmes sera de trouver des articulations avec les spécialités scientifiques, en évitant les redites. Pour les enseignants, il faudra réussir à faire travailler ensemble, et sur des thèmes communs, des élèves aux profils variés. La question de la répartition des horaires entre les disciplines concernées sera également un enjeu même si le fait que cet enseignement relève d'une évaluation en contrôle continu autorise de la souplesse.

### « Numérique et sciences informatiques »

Cette spécialité est destinée à s'inscrire dans la continuité de l'actuelle spécialité de S « Informatique et sciences du numérique » (ISN).

Pour la partie culturelle, sociétale et éthique, cet enseignement pourra s'inspirer de ce qui se fait en « Informatique et création numérique » (ICN).

Comme pour « Sciences numériques et technologie » de seconde, le CSP préconise que cet enseignement soit assuré par les professeurs de mathématiques ayant choisi l'option « Informatique » à leur concours ou par des professeurs de technologie expérimentés.

Pour le SE-Unsa, il est rassurant de s'appuyer sur les programmes d'ISN et d'ICN. En revanche, les restrictions concernant les enseignants habilités à assurer cet enseignement sont malvenues. On sait que la spécialité ISN de terminale S est actuellement assurée par d'autres enseignants formés, en particulier des professeurs de sciences physiques et chimie. Il ne serait pas acceptable de se priver de leurs compétences et de leur expérience. Comme il s'agit d'un enseignement de spécialité, il sera évalué en épreuve terminale. Il faudra veiller à ce que la forme de cette épreuve soit adaptée à la pédagogie de projet et à des supports de travail variés.